

**Données relatives au risque d'inondation**

**Zone du PPRI - Vallées de la Lys et de l'Yser - exposé à un :**

- Zonage vert clair : Zones Naturelles soumises à Aléa Faible ou Moyen
- Zonage vert foncé : Zones Naturelles soumises à Aléa Fort ou très Fort
- Zonage bleu clair : Centre Urbain soumis à Aléa Faible ou Moyen
- Zonage bleu foncé : Zones Urbanisées ou Zones d'activités soumises à Aléa Faible ou Moyen
- Zonage rouge : Zones Urbanisées ou Zones d'activités soumises à Aléa Fort ou très Fort

**Zones inondables**

TRI (Territoires à risques importants d'Inondation) de Béthune - Armentières

- Crue de forte probabilité
- Crue de moyenne probabilité
- Crue de faible probabilité

AZI - (Atlas des Zones Inondables)

- Fort
- Moyen
- Faible

**Zones d'Inondation Constatées et réhausse demandée (cm)**

- R=30cm
- R=50cm
- R=70cm
- R=100cm
- R=150cm

- Axe de ruissellement
- Bande de 10 mètres de part et d'autre des axes de ruissellement
- Zone d'expansion des crues
- Zone d'expansion des crues en projet
- Champs naturels d'expansion de crues

**Informations**

- Limite communale
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Département du Nord

Cœur de Flandre agglo

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : BOESEGHEM

Planche B : RISQUES

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2



Modifiée par FAGUR



**PLANCHE B**

Echelle : 1 / 5 000ème

